



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

INTRODUCTION

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales fixent les droits et obligations du participant aux cours et formations organisées par le Groupement Romand de Physiothérapeutes Vestibulaires (ci-après : le GRPV).

1 / 2

INSCRIPTION

ARTICLE 2 – PRINCIPE

Les demandes d'inscriptions sont exclusivement effectuées au moyen du formulaire en ligne. Elles impliquent l'acceptation des présentes conditions générales.

ARTICLE 3 – PRÉREQUIS

Tous nos cours et formations, sauf mention contraire, sont dispensés en français. Les prérequis indispensables pour y participer sont mentionnés dans le descriptif de nos cours et formations. Il appartient à la personne faisant la demande d'inscription de s'assurer qu'elle en dispose.

ARTICLE 4 – VALIDATION DES INSCRIPTIONS

Le comité du GRPV statue sur les demandes d'inscriptions.

En particulier, celles-ci ne sont prises en compte qu'à partir du moment où le paiement a été effectué et pour autant que la formation ne soit pas complète au moment de la réception du paiement.

Le Comité du GRPV se réserve le droit de refuser l'accès au cours ou d'exclure toute personne dont l'attitude pourrait porter préjudice à la bonne tenue du cours ou aux intérêts du GRPV.

ARTICLE 5 – CONVOCATION

Le cours n'est organisé que si le nombre minimum d'inscriptions requis est atteint. Une convocation est envoyée au plus tard 3 semaines avant le début du cours.

ARTICLE 6 – RETRAIT D'INSCRIPTION

La personne inscrite peut retirer son inscription jusqu'à 40 jours calendaires avant le début du cours par simple communication écrite. Une annulation au-delà de cette date ne donne droit à aucun remboursement des frais d'inscription.

COURS

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT

L'horaire de début de session est, sauf mention contraire, fixé à 9h du matin.

Si la formation dure plus d'une journée, l'horaire peut être ensuite aménagé en fonction des propositions des formateurs et des disponibilités des participants.



Groupement Romand de Physiothérapeutes vestibulaires

Si de manière imprévue les conditions pour un bon déroulement du cours ne sont pas remplies, Le GRPV se réserve le droit de décider des mesures adéquates dans l'intérêt de toutes les parties : report, annulation, remplacement d'un intervenant, modification des dates et horaires d'un cours, organisation de séances en présentiel ou en distanciel.

ARTICLE 8 – ABSENCES OU ABANDON

Toute absence, retrait ou abandon, quels qu'en soient les motifs et la durée, ne donnent droit à aucune compensation.

ANNULATION

ARTICLE 9 – ABSENCE DE PRESTATION

Dans le cas de l'annulation d'ouverture d'un cours par Le GRPV, seule la finance encaissée sera remboursée au participant, à l'exclusion de toute autre prétention financière.

En cas de suppression de cours après son ouverture, un remplacement sera proposé. Si celui-ci ne peut intervenir, une partie des finances de cours déjà encaissées sera remboursée au prorata de la durée des cours annulés.

ATTESTATION

ARTICLE 10 – CONDITION D'ATTESTATION

A la fin de chaque formation une attestation de suivi de cours est délivrée par Le GRPV, si le participant assiste au moins à 75% des leçons et si la finance d'inscription est payée.

PROTECTION DES DONNÉES

ARTICLE 11 – TRAITEMENT DES DONNÉES

Le GRPV s'engage à traiter vos données personnelles de manière confidentielle et à destination interne uniquement. Sauf demande contraire écrite, le participant accepte que ses coordonnées de contact soient transmises aux autres personnes du cours suivi (liste des participants) ainsi qu'aux formateurs.

Le GRPV respecte le règlement général européen sur la protection des données (RGPD).

ARTICLE 12 – PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ

Tout enregistrement photographique, audio ou vidéo est interdit durant les cours, sauf dans le cadre d'un usage défini et connu avec le consentement exprès des personnes enregistrées.

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 13 – PUBLICATION DES CGV

Les présentes conditions générales sont publiées dans leur intégralité sur le site vertiges-equilibre.ch.

ARTICLE 14 – RÉCLAMATION

Tous litiges, différends ou prétentions nés des présentes conditions générales sont soumis au droit suisse. Le for est à Lausanne. Les parties soumettent leurs litiges, différends ou prétentions à la médiation. A défaut d'un accord amiable, les parties saisissent les tribunaux compétents.